

Commune de Charvonnex
Procès-verbal du Conseil municipal
SEANCE DU 10 FEVRIER 2020

Le 10 février 2020 à 19h00, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 14

Étaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; VITALI Hervé, DUBOIS Marie-Odile, EVERAERE Didier, Adjoints ; FONTANIVE Bernard, FARYS Béatrice, conseillers délégués ; CHAPPAZ Gilles, MORAND Michèle, FEDOROFF Michel, DAIRAIN Sandrine, conseillers.

Excusés : PEGEOT Régine, MICHAUD Jean-Paul, BRIFFOD Laurence, FORESTIER Sylvain,

Secrétaire de séance : MORAND Michèle

Date de convocation : 04/02/2020

Séance ouverte à 19h15.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 13/01/2020

Pas de remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Urbanisme

compte-rendu de la commission du 05/02/2020

CU 07406220A0004 de type B sur la parcelle cadastrée AB parcelle n°615 situé à Le reposoir 74370 CHARVONNEX.

CU 07406220A0005 de type B sur les parcelles cadastrées AD parcelles n°96-99-100-101-510-799 situées route du Chef-lieu 74370 CHARVONNEX.

CU 07406220A0006 de type B sur les parcelles cadastrées AE parcelles n°134-152-578 situées route d'Annecy 74370 CHARVONNEX.

CU 07406220A0007 de type A sur la parcelle cadastrée AE parcelle n°134-152-578 situées route d'Annecy 74370 CHARVONNEX.

CU 07406220A0008 de type A sur la parcelle cadastrée AC parcelle n°233-234-235 situées lieu-dit « La pelle » 74370 CHARVONNEX.

DP 07406220A0003 : pour le terrassement et soutènement au 577 route des Contamines.

3 – Voirie/grands projets

Les travaux route de l'Eglise démarreront le 02 mars 2020 (trottoirs et enfouissement des réseaux).

4 – Patrimoine

a - Elaboration d'un diagnostic de vidéo protection communale

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la Gendarmerie Nationale a des possibilités d'équipement en systèmes de vidéo protection.

L'objectif est de renforcer les moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité publiques. L'implantation de caméras permettrait de prévenir les dégradations, incivilités et autres faits délictueux, de dissuader les auteurs potentiels et permettre de mieux identifier les faits, leurs circonstances et leurs auteurs.

Un diagnostic préalable est donc nécessaire pour définir le nombre de caméras à installer ainsi que les emplacements stratégiques.

Monsieur le Maire propose de saisir le Référent Sûreté en Prévention Technique de la malveillance et Conseiller technique en vidéo protection du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie pour l'élaboration de ce diagnostic.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **D' autoriser** le Maire à saisir le Référent Sûreté en Prévention Technique de la malveillance et Conseiller technique en vidéo protection du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie pour l'élaboration d'un diagnostic préalable.

b – divers :

- installation de la fibre optique pour la mairie et le groupe scolaire avec l'entreprise OZONE ;
- préparer la lancement des appel d'offres pour les travaux de la salle communale ;
- appartement au 1^{er} étage du pôle de santé : réflexion pour une mise en location en meublé.

5 – Vie locale

a - subvention :

Le Conseil municipal,

VU les demandes de subvention déposées par plusieurs associations communales et intercommunales ;
Considérant la volonté du Conseil municipal d'accorder une subvention aux associations extérieures à la commune qui comptent dans leurs membres des habitants de Charvonnex ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **de verser** aux associations qui en ont fait la demande les subventions suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT ACCORDE Année 2020
Association FILLA	500,00€
TOTAL	500,00€

➤ **précise** que le montant de ces subventions sera imputé au compte 6574 du BP 2020.

b – divers :

Le repas des Anciens du 09 février s'est bien passé, l'animation a été appréciée.

6 – Vie scolaire/périscolaire

- Equipement informatique de l'école : l'équipe enseignante a demandé le renouvellement du matériel informatique. Les besoins se chiffrent à 23 000€ sur 2 ans, une première partie sera changée cette année pour environ 15 000€;

- Utilisation de la bibliothèque municipale par les scolaires : la municipalité souhaite établir une convention pour définir précisément les conditions dans lesquelles les élèves peuvent être accueillis à la bibliothèque dans la mesure où celle-ci est municipale et ne constitue pas une BCD (bibliothèque centre documentaire).

7 - Intercommunalité : Grand Annecy Agglomération (toutes les informations sur www.grandannecy.fr)

8 - Questions diverses

Réflexion pour l'installation d'un défibrillateur sur la Commune.

La séance est levée à 20h45.

Le Président de séance,
Jean-François GIMBERT, Maire

